

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DU 14/10/2015**

PRESENTS : MARTIN – GRELLETY - HAREL – PORTELLO – DELBOS - FEUILLE – FOURAN - DOAT - COUPARD – SOULAGE – PERROT

SECRETARE : Céline DELBOS

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/10/2015

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 09/09/2015.
Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour : « Indemnité sonneur de cloches de l'église »

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Délibération 2015-10/40

INDEMNITE SONNEUR DE CLOCHES DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2015 l'indemnité à allouer au préposé à la sonnerie des cloches de l'église de Varennes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable et décide d'allouer la somme de 180 € au préposé à la sonnerie des cloches pour l'année 2015.

SDE 24 : PRESENTATION D'ALAIN CASTANG DU PROJET ERADICATION DES FILS NUS SOUS TENSION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire remercie de leur présence Messieurs Alain CASTANG et Serge MAZE, respectivement Vice-président du secteur d'Issigeac – Sigoulès et du secteur de Lalinde. M. MAZE a la délégation pour gérer 5 communes du secteur d'Issigeac dont la nôtre.

M. CASTANG indique que 7 millions d'euros sur 5 ans seront investis par le SDE 24 pour éradiquer les fils nus sous tension.

Sur Varennes il resterait 1426 mètres et notamment tout le bourg (budget « FACE » et « FACE S »). Fin 2016, il ne devrait plus y avoir de fils nus dans la campagne de Varennes. Ils seront remplacés par des câbles (Laussine + Les Guillonets).

Les derniers mètres reliés à la maison sont en souterrain à la charge totale du syndicat.

Par contre pour le bourg la procédure est différente. On utilisera un budget « FACE C » pour effacement des fils nus sous tension.

Lors de la préparation de ce chantier, il faudra tenir compte des réseaux télécom et de l'éclairage public pendant l'enfouissement du réseau basse tension.

Le réseau télécom est à la charge de la commune. L'éclairage public est subventionnable (aide du SDE24 de 50 %

).

Délibération 2015-10/41

CCBDP : NOTIFICATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise en conseil communautaire, le 22/09/2015, concernant la mise à jour des statuts entraînant leurs modifications à compter du 01/01/2016.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la modification des statuts à compter du 01/01/2016.

Délibération 2015-10/42

CCBDP : NOTIFICATION DE LA REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise en conseil communautaire, le 22/09/2015, concernant la notification de la révision des attributions de compensation.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve les montants des attributions de compensation pour 2015.

CCBDP : CHARTE DE GOUVERNANCE POUR LE PLUI

Les remarques du conseil municipal concernant la charte seront communiquées à la CCBDP.. Monsieur le Maire proposera sa candidature pour participer activement au comité de pilotage pour le PLUI.

AUTRES INFORMATIONS DE LA CCBDP

Urbanisme : déménagement des services + 1 agent supplémentaire

Réalisation d'un SCOT avec la CAB (loi Allur)

PLUI dossier porté par la CCBDP

CONTRAT D'OBJECTIFS : PREPARATION DE L'AVENANT N°6

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 23/09/15 envoyé par les conseillers départementaux, Mme Marie-Lise MARSAT et M. Serge MERILLOU, concernant la préparation de l'avenant n°6. Une réunion cantonale se tiendra début novembre pour valider les propositions et arrêter la programmation de cet avenant.

Voir quel projet supplémentaire on pourrait proposer.

INFORMATION : « UN FRUIT POUR LA RECRE »

Monsieur le Maire donne lecture du dispositif rénové et simplifié pour faciliter la distribution de fruits et de légumes dans les écoles.

A compter de la rentrée scolaire 2015-2016, le programme « Un fruit pour la récré » évolue pour faciliter le soutien aux achats de fruits et de légumes destinés à être consommés par les enfants, à l'école et en dehors des repas.

TRAVAUX COMMUNE 2016

Monsieur le Maire indique les grandes lignes à prévoir au budget 2016 :

- Achat terrain pour l'assainissement
- Amélioration du local technique
- Travaux école suite à la sécheresse 2011
- Peinture murs salle des fêtes

INFORMATION SUR LA DENOMINATION DES RUES DU VILLAGE

M. Pierre COUPARD présente au conseil municipal ses premiers travaux concernant la dénomination des rues du village. Monsieur le Maire propose de créer une commission pour avancer sur ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à la soirée malgache, l'association GAMISO donne à l'école 750 € pour acheter des matériels pour conforter l'éveil cognitif des enfants.

SINISTRE SECHERESSE 2011

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Polyexpert suite à son expertise pour le sinistre de la sécheresse du 01/05/2011 sur le bâtiment de l'école.

Une évaluation des dommages consécutifs à ce sinistre a été calculée et la commune doit donner son accord pour réaliser les travaux de confortement du bâtiment de l'école..

Fin de séance à 23 h 20